

# Synergies communes-CPAS: avis conjoint de la Fédération des CPAS et de l'UVCW

**Concerne : Synergies communes-CPAS: avis conjoint de la Fédération des CPAS et de l'UVCW**

Mesdames, Messieurs les Président(e)s,

Mesdames, Messieurs les Directeurs généraux, Directrices générales,

La Fédération des CPAS et l'UVCW ont eu, ces derniers mois plusieurs rencontres et réunions, entre eux et avec le Cabinet de la Ministre des Pouvoirs locaux, Valérie De Bue, lors desquelles ses intentions sur le chantier envisagé dans la DPR sur les « rapprochements communes-CPAS » ont été précisées.

Suite à ces rencontres, la Fédération des CPAS et l'UVCW ont travaillé à la construction d'un avis conjoint qu'ils ont fait parvenir à la Ministre en date du 23 janvier 2018.

La Fédération des CPAS souhaite, par ce courriel, vous communiquer les principaux messages repris dans cet avis conjoint. Ceux-ci seront présentés de manière plus approfondie dans le CPAS Plus du mois de mars prochain et pourront faire l'objet d'une communication sur le terrain dans les prochains mois.

1. La Fédération des CPAS et l'UVCW saluent tout d'abord le fait que les « rapprochements communes-CPAS » soient envisagés par la Ministre sous l'angle des synergies et non pas de la fusion pure et simple des structures. Nous actons ainsi que la fusion communes/ CPAS n'est plus à l'ordre du jour. Les propositions de synergies de la Ministre concernent deux volets : la création de tâches / services de support partagés et le renforcement du CPAS dans sa mission d'action sociale.
2. Pour la création de services/tâches de support partagés, certaines questions techniques doivent être réglées, notamment : la gestion des priorités, l'exercice de l'autorité et des responsabilités (notamment les responsabilités juridiques), l'impact sur les subsides généré par une modification du volume global de l'emploi, le respect des règles en matière de marchés publics,... La Fédération des CPAS s'attèle à ces questions et vous tiendra informé.
3. Pour la Fédération des CPAS et l'UVCW, les synergies doivent pouvoir s'analyser souplement, selon la spécificité des services; au besoin concerner des tâches ou groupes de tâches plutôt que nécessairement l'activité de services entiers. Ces synergies doivent se baser sur une analyse objective permettant de déterminer l'entité la plus à même de prendre en charge le service.
4. La Fédération des CPAS et l'UVCW rappellent qu'elles sont contre l'institution d'un Directeur Général commun aux deux institutions.
5. Elles sont également toutes deux opposées à la création d'un nouveau grade légal de « Directeur général adjoint commun ». Non seulement, la création d'un nouveau statut de grade légal n'apporte pas de solution concrète aux questions posées par l'opérationnalisation des synergies (voir point 2) ; de plus, cette fonction supplémentaire engendrerait des coûts importants alors que le cadre évoqué est celui des économies d'échelle.
6. En ce qui concerne le Plan de cohésion sociale, la Fédération des CPAS et l'UVCW proposent un portage conjoint du Plan de cohésion sociale par la commune et le CPAS, ce dernier devant prendre en charge les dimensions du Plan plus spécifiquement liées à la lutte contre pauvreté , la commune étant en charge les aspects de vie en communauté, dans une acception plus large de la cohésion sociale. Les modalités d'organisation et de répartition des ressources, tâches et responsabilités seraient convenues entre les entités.

7. La Fédération des CPAS et l'UVCW se rallient à la proposition de la Ministre pour qu'un PST propre au CPAS, dont l'impulsion politique viendrait du CPAS lui-même, soit créé.

Sachez que l'énergie importante mobilisée par la Fédération des CPAS sur ce dossier en 2017 se prolongera bien sûr en 2018 !

La Fédération des CPAS se tient à votre disposition pour toute question ou remontée d'information du terrain à ce sujet.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs les Président(e)s, Mesdames, Messieurs les Directeurs généraux, Directrices générales, nous respectueuses salutations.